

SOLIDAIRES groupe RATP
144 boulevard de la Villette
75019 Paris



EXERCICE 2015

BILAN SYNTHETIQUE

SOLIDAIRES RATP

Edition du : 01/04/2015 au 31/12/2015

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Brut	Exercice N		N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
		Amortissements et provisions	Net				
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles					- Réserve légale		
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I					- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 097	
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	5 097	
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres					Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes	5 097	
Disponibilités (autres que caisse)	5 097				Fournisseurs et comptes rattachés		
Caisse					Autres		
TOTAL II	5 097				TOTAL III	5 097	
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	5 097				TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	5 097	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE**SOLIDAIRES**

Edition du : 01/04/2015 au 31/12/2015

Avec brouillard

Hors simulation

Solde N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	685		Subventions d'exploitation	5 882	
Impôts, taxes et versements assimilés			Autres produits		
Rémunération du personnel			Produits financiers		
Charges sociales					
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions		100			
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	785	785	TOTAL (I)	5 882	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	785		TOTAL DES PRODUITS (I+II)	5 882	
BENEFICE OU PERTE	5 097				
TOTAL GENERAL	5 882		TOTAL GENERAL	5 882	

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2015, dont le total est de 5097 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 5882 € et dégagant un excédent de 5097 €.

L'exercice a une durée de 9 mois, recouvrant la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2015.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 2014-03 de l'ANC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

. Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

. Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

. Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens.

- Matériel de bureau & infor. ; Petit mobilier : 3 ans
- Concessions, licences, logiciels : 3ans

. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Informations complémentaires

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, aucune provision au passif n'a été constituée dans le cadre de la participation aux évènements pluriannuels (Congrès...).

Seuil des ressources

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents à SOLIDAIRES groupe RATP, est retenu comme fait générateur l'encaissement effectif de la cotisation.

Ressources de l'année	2015
Cotisations reçues	5882
- reversements de cotisations	0
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation	0
Produits financiers perçus	0
Total ressources	5882

Tableau des immobilisations

Néant

Tableau des amortissements

Néant

Etat des créances et des dettes

Néant

Charges à payer sur dettes

Néant

Charges constatées d'avance

Néant

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le syndicat poursuit sa démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont il bénéficie pour son fonctionnement au quotidien.